

O B J E T : ZAC n°1 de Moufia : travaux de viabilité primaire et d'alimentation en eau potable.

Subventions FIDOM de 460.000 et 18.000 F.

LE MAIRE donne lecture du rapport

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date des 16 et 17 août 1978 (affaire n°3), vous avez approuvé le dossier de réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté n°1 de Moufia, comportant notamment la réalisation d'infrastructures primaires (voirie, réseaux, alimentation en eau potable).

Le Conseil Général, dans sa séance du 27 Septembre 1979, a décidé d'attribuer à la Commune sur le budget FIDOM 1979 deux subventions d'un montant respectif de 460.000 Francs et 18.000 Francs, correspondant à :

- 20 % de la première tranche des VRD primaires, d'un coût total de 2.300.000 Francs,
- 10 % des travaux d'alimentation en eau potable, d'un montant global de 180.000 Francs.

Afin de permettre l'engagement de ces crédits, il vous appartient de solliciter l'attribution des subventions précitées et de confirmer votre accord pour la prise en charge au budget Communal, sous forme d'emprunt selon la procédure traditionnelle en matière de VRD, de la part des dépenses non Couvertes par la subvention.

LE MAIRE - Mesdames, Messieurs, je mets la question aux voix

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

x

x x

VC - St Denis le 2 Octobre 1980
P/le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé Richier CULTIAUX
Pour Copie Certifiée Conforme
P/le Préfet
Le Chef de Bureau délégué